

TABLEAU DE LA SITUATION ACTUELLE
Programmes de développement professionnel au sein des ordres d'ingénieurs du Canada

Province	Nom du programme	Situation		Commentaires
APEGBC	Inspection professionnelle	En vigueur	Obligatoire	Sélection au hasard parmi les disciplines et secteurs d'exercice priorités par le Conseil de l'APEGBC.
	Développement professionnel	En vigueur	Facultatif	Les membres ont rejeté le programme obligatoire en 2009. Une version révisée du programme obligatoire (basée sur le modèle de l'APEGGA) a été proposée et on espère pouvoir le mettre en œuvre en janvier 2012. Le membre reçoit chaque année, en même temps que le renouvellement de sa cotisation, une déclaration volontaire de conformité à signer.
APEGGA	Développement professionnel continu	En vigueur	Obligatoire	Exemption des membres qui fournissent une déclaration écrite de statut de membre n'exerçant pas. Une déclaration annuelle du nombre d'heures de développement professionnel est requise. Annulation de l'inscription par faute de fournir un dossier de DPC détaillé sur demande.
	Inspection professionnelle	En vigueur	Obligatoire	Titulaires de permis (entreprises et particuliers) choisis au hasard pour l'inspection de leur dossier. Le pouvoir dont dispose le Comité d'inspection professionnelle pour rendre une ordonnance est semblable à celui dont dispose le Comité de discipline.
APEGS	Programme de maintien de l'excellence professionnelle	En vigueur	Obligatoire	La participation au programme est obligatoire, mais la production de rapport ne l'est pas encore (plus de 90 pour cent des membres produisent volontairement un rapport).
APEGM	Guide sur l'exercice professionnel	En vigueur	Facultatif	Déclaration obligatoire de conformité depuis 2004. On espère changer les règlements en 2011 pour nécessiter un rapport des activités.
PEO	Assurance du maintien de la compétence	En vigueur	Facultatif	
OIQ	Développement professionnel	En vigueur	Obligatoire	Les membres doivent cumuler au moins 30 heures de formation continue, au cours d'une période de référence de 2 ans
AIGNB	Programme d'assurance du maintien de la compétence	En vigueur	Obligatoire	Participation obligatoire, mais seuls certains membres sont tenus de faire rapport sur leurs activités.
Engineers Nova Scotia	Programme de développement professionnel continu	En vigueur	Obligatoire	Une déclaration annuelle de conformité est requise en plus qu'une déclaration que le membre exerce seulement là ou il est compétent. Exemption des membres qui ont le statut « Life Member » ou « Retired Non-Practising Member »
Engineers PEI	Programme de développement professionnel continu	En vigueur	Obligatoire	Les membres qui n'exercent pas sont dispensés du programme, mais ils renoncent au droit d'exercer. La production de rapport et l'inspection obligatoires sont prévues dans le programme.
PEGNL	Programme de développement professionnel continu	En vigueur	Obligatoire	Les membres qui n'exercent pas sont dispensés du programme, mais ils renoncent au droit d'exercer. Rapport annuel obligatoire avec contrôles annuels.

TABLEAU DE LA SITUATION ACTUELLE
Programmes de développement professionnel au sein des ordres d'ingénieurs du Canada

Province	Nom du programme	Situation		Commentaires
NAPEG	Développement professionnel	En vigueur	Facultatif	
APEY	Développement professionnel	En vigueur	Facultatif	Le programme est basé sur le modèle de l'APEGGA. Les membres qui se conforment au programme bénéficient d'une réduction de 50 \$ sur le montant de leur cotisation annuelle.